MÉMORIAL

DES

SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE GENÈVE

Cinquante-deuxième séance – Lundi 29 avril 2024, à 17 h 30

Présidence de M. Pierre de Boccard, président

La séance est ouverte à 17 h 30 dans la salle de l'Hôtel de Ville.

Font excuser leur absence: *M. Omar Azzabi*, *M. Luc Barthassat*, *M. Aurélien Borgeaud (remplacé par Mme Oana Cotoi)*, *M. Simon Brandt*, *Mme Anne Carron (remplacée par M. Roger Gaberell)*, *M. Bernard Delacoste (remplacé par M. Marc Dalphin)*, *Mme Monica Granda (remplacée par M. James Berclaz-Lewis)*, *M. Amar Madani (remplacé par M. Jean-François Albanesi)*, *M. Antoine Maulini*, *M. Mathieu Romanens (remplacé par M. Jean Zahno)*, *M. Florian Schweri (remplacé par M. François Mireval)*, *Mme Melete Solomon-Kuflom (remplacée par M. Jules Lorenzi)*.

Assistent à la séance: *M. Alfonso Gomez*, maire, *Mme Christina Kitsos*, vice-présidente, *M. Sami Kanaan*, conseiller administratif, *Mmes Frédérique Perler* et *Marie Barbey-Chappuis*, conseillères administratives.

CONVOCATION

Par lettre du 18 avril 2024, le Conseil municipal est convoqué dans la salle de l'Hôtel de Ville pour lundi 29 et mardi 30 avril 2024, à 17 h 30 et 20 h 30.

1. Exhortation.

Le président. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, prenons la résolution de remplir consciencieusement notre mandat et de faire servir nos travaux au bien de la Cité qui nous a confié ses destinées.

2. Communications du Conseil administratif.

M. Alfonso Gomez, maire. Mesdames et Messieurs, comme vous le savez, le Conseil administratif s'est réuni en séance extraordinaire le 8 avril dernier au sujet des recrutements au sein du département de l'aménagement, des constructions et de la mobilité (DACM). Les décisions adoptées par le Conseil administratif ont été rendues publiques par un communiqué de presse daté du 9 avril 2024. En l'état nous aimerions vous informer de ce qui suit: d'abord, la suspension de la codirectrice du DACM impliquée dans les recrutements en question reste en force, cela jusqu'à nouvel avis. Dans le respect des règles en vigueur, les démarches appropriées ont été adoptées en vue de mettre fin à la collaboration avec les trois collaborateurs visés par les recrutements en question. De son côté le Service du Contrôle financier (CFI) a terminé sa préévaluation des procédures de recrutement visées; les constats qui en sont issus ont été transmis par écrit au Conseil administratif. Ce dernier précise qu'en tant qu'employeur il veillera à assurer la protection de la personnalité de tous les membres du personnel concernés par cette affaire et qu'en conséquence il ne sera pas en mesure de s'exprimer publiquement sur des situations individuelles.

Cela étant, conscient de la nécessité d'informer le plénum, le Conseil administratif a l'intention de présenter ses constats à la commission des finances à l'occasion d'une audition et en présence d'une délégation du Conseil administratif. Cette délégation sera composée par Mme la vice-présidente Christina Kitsos, Mme la conseillère administrative Frédérique Perler, M. le secrétaire général adjoint, la Direction du Contrôle financier et moi-même. Les membres de la commission des finances recevront une information dans ce sens. Je vous remercie, Monsieur le président.

Mme Christina Kitsos, conseillère administrative. Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, comme l'année passée nous allons accueillir demain, donc ce mardi, une délégation d'une vingtaine d'enfants de la Conférence romande des enfants qui est organisée par Terre des

hommes et le Conseil suisse des activités de jeunesse. Chaque année, comme vous le savez, nous fêtons le 20 novembre la Journée internationale des droits de l'enfant, une occasion au cours de laquelle la Ville de Genève reçoit depuis 2020 ses ambassadrices et ses ambassadeurs qui viennent de plusieurs cantons romands pour nous faire des propositions, nous faire part de leurs problématiques et de ce qu'ils et elles aimeraient voir se développer dans les domaines politiques, à l'échelon fédéral, cantonal ou communal. C'est pour cela qu'on est plusieurs représentantes et représentants politiques des différents échelons, mais c'est la Ville de Genève qui accueille chaque année cette conférence.

Cette année nous aurons une vingtaine d'enfants délégués de plusieurs classes de l'école des Ouches et des Cropettes qui pourront échanger avec les membres du bureau et avec les chefs de groupe. Ils nous poseront des questions sur la vie politique et sur la mise en œuvre de leurs idées au niveau communal. Je suis vraiment fière qu'on puisse faire ce travail en Ville de Genève, qui permet de témoigner de l'engagement politique et qui, je pense, peut inspirer certains enfants à se lancer au parlement des jeunes, voire par la suite au sein d'un parti. Ce rendez-vous est très important pour faire vivre notre démocratie et entendre la voix des enfants.

Encore un point, Monsieur le président, si vous me le permettez. Cette année nous fêtons le centenaire de la Déclaration de Genève, initiée par Eglantyne Jebb notamment, qui a posé les bases de la Convention relative aux droits de l'enfant; des événements particuliers seront organisés les 23 et 24 novembre prochains au Théâtre Am Stram Gram. Merci de votre attention.

3. Communications du bureau du Conseil municipal.

Le président. Mme Marie Barbey-Chappuis sera absente demain à partir de 17 h 30, mais sera présente à 20 h 30. Nous avons appris avec tristesse le décès de Mme Sandrine Burger, conseillère municipale dans les rangs des Verts entre juin 2007 et octobre 2017. C'était une femme avec un sourire et un caractère que nous appréciions tous. Madame Laurence Corpataux, je vous donne la parole pour les Verts.

Mme Laurence Corpataux (Ve). Merci, Monsieur le président. Sandrine nous a quittés le 4 avril dernier. Elle a consacré dix ans de sa vie au Conseil municipal de la Ville de Genève, elle a été cheffe de groupe en 2015, elle y a porté haut les valeurs des Vertes et des Verts. Elle y a défendu avec ardeur les causes

qui lui tenaient à cœur, comme la mobilité douce ainsi que des aménagements urbains simples et peu coûteux. Durant cette période, elle a tissé de forts liens d'amitié durable au sein de notre hémicycle avec des conseillères municipales de différents partis.

Son engagement citoyen, associatif et professionnel l'a amenée sur le chemin du combat contre les discriminations et la lutte pour l'inclusion des personnes en situation de handicap. En tant que porte-parole de la Fédération suisse des sourds, Sandrine a fait entendre la voix de ceux et de celles qui, souvent, sont ignorés. Son plaidoyer pour la traduction des discours politiques en langue des signes a ouvert des portes et des cœurs, faisant avancer la cause de la diversité et de l'égalité. Sandrine a aussi coprésidé jusqu'à récemment encore le groupe de travail sur le handicap du parti des Verts. Jusqu'au bout, elle a pensé aux autres.

Nous nous souviendrons toutes et tous de sa détermination sans failles, même dans les moments les plus difficiles. Par exemple lorsqu'elle a bravé la maladie pour venir voter lors du budget communal, qui est un acte crucial pour tous les partis. Aujourd'hui nous nous engageons à perpétuer son héritage et à poursuivre son combat pour un monde plus juste, plus inclusif et plus respectueux de chacun et chacune. Chère Sandrine, tu nous manques déjà. *(Applaudissements.)*

Le président. Merci, Madame la conseillère municipale. Je vous prie de vous lever pour une minute de silence.

(L'assemblée se lève et observe une minute de silence.)

Pour ce qui est des correspondances, nous avons reçu un courrier de M. François-Xavier Slosman concernant la pétition P-495 et le débat sur la proposition PR-1540 sur le parc Bertrand, un courrier de l'Association suisse romande des professionnels du nautisme (ASRPN) concernant le projet des bains du Jet d'eau et la requête déposée par la Ville de Genève, ainsi qu'un courrier de l'International Service for Human Rights (ISHR) relatif au suivi du courrier adressé au Conseil administratif de la Ville de Genève pour l'installation et l'inauguration d'une statue à la mémoire de Cao Shunli, défenseuse chinoise des droits humains. Les deux premiers courriers vous ont été transmis par e-mail le 22 avril 2024 et le dernier le 23 avril 2024. *(Voir annexes à la fin du point de séance.)*

La Direction des systèmes d'information et de communication (DSIC) est présente jusqu'à 19 h. Si vous avez des problèmes informatiques, elle peut vous répondre.

Pour ce qui est du déroulement de la session, je vous rappelle que l'article 95ter de notre règlement prévoit que les propositions déposées depuis plus de cinq ans soient soumises au débat une fois par année de législature. Cette année la liste comporte 30 rapports et trois motions. Nous traiterons cette liste aujourd'hui, mais je ne sais pas encore exactement quand, parce que nous attendons quelques réponses d'un certain parti par rapport à des demandes d'ouverture du débat.

Enfin, le bureau a décidé de lier les points 31 et 32 de notre ordre du jour, soit les rapports PRD-327 A/B et PRD-324 A/B portant sur les budgets participatifs.

Je vous signale que la séance de mardi soir ne sera pas diffusée en direct sur Léman Bleu en raison de la Finalissima des play-offs de hockey entre le Zurich Lions et le Lausanne Hockey Club. Elle sera donc diffusée en différé après la fin du match.

Dr F.-X. Slosman
spéc. Radiologie

Chemin Rieu 2
1208 Genève
Tél. 022 700 60 59
Courriel : slosman@ info-radiologie.ch
www.info-radiologie.ch

Service du Conseil municipal
15 AVR. 2024
Décision : Traité par :

Genève, le 12 avril 2024.

Monsieur le Président du Conseil Municipal
M. de BOCCARD Pierre
p.a Service du CM
44 rue de la Coulouvrenière
1204 Genève

Monsieur le Président,

Lors du débat sur le projet PR 15 40 le 26 mars dernier, la légitimité de la pétition P495 "Non au bétonnage du parc Bertrand" a été contestée. Les discours des différents intervenants étaient également parsemés d'erreurs factuelles. Je ne vais pas ici détailler chaque intervention car cela serait fastidieux. Le ton employé par Monsieur le maire était particulièrement désobligeant. Exemple : " si on me ment si on me dit ah oui on va supprimer on va supprimer le parc évidemment que j'aurais signé tout le monde aurait signé...". Discréditer l'initiateur de la pétition ou remettre en question la légitimité et la légalité de la démarche citoyenne ne témoigne ni d'élégance, ni de respect envers les droits démocratiques des habitants.

Je me sens dans l'obligation de faire rétablir la vérité en demandant un droit de réponse.

Auriez-vous la gentillesse de soutenir cette démarche en demandant la lecture du message (en annexe) en début de séance de Conseil municipal, lors de la prochaine séance plénière le 29 avril.

Je vous en remercie par avance.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments respectueux.

F.-X. Slosman
FXSlosman

Dr F.-X. Slosman
spéc. Radiologie

Chemin Rieu 2
1208 Genève
Tél. 022 700 60 59
Courriel : slosman@ info-radiologie.ch
www.info-radiologie.ch

Genève, le 12 avril 2024.

Annexe :

Mesdames et Messieurs les Conseillers Administratifs,
Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux,

Le débat du CM concernant la PR 1540 a semé quelques confusions sur les conditions de lancement de la pétition P-495 « Non au bétonnage du parc Bertrand ». Aussi je vous apporte les précisions suivantes :

1) La pétition P-495 a été lancée le 4 juin 2023. A la mi-juin, celle-ci avait réuni plus de 2000 signatures. Le 16 juin 2023, j'ai été informé (par Monsieur Alfonso Gomez) que le projet PR 1540 serait suspendu. En l'absence d'abandon définitif du projet, il était parfaitement légitime et cohérent de poursuivre la récolte de signatures.

2) Les débats et le rapport de la CTC (page 15) laissent entendre que les pétitionnaires auraient dû informer qu'une autre association était déjà engagée dans des négociations avec les autorités. Pour mémoire, cette autre association entendait obtenir une réduction de l'emprise de la plateforme sur le parc Bertrand, alors que nous nous opposions à toute construction dans ce parc. Notre pétition avait donc pleinement sa raison d'être et sa légitimité ne peut être remis en cause. Elle a réuni 3 737 signatures en ligne et 454 signatures sur papier en quatre semaines.

3) Le Conseil administratif ainsi que plusieurs Conseillers municipaux ont exprimé leur étonnement face à l'inquiétude des habitants concernant le projet PR1540 amendé. Après avoir lu attentivement le rapport de la CTC, les habitants n'ont pas trouvé de réponses à leurs interrogations. La rédaction de ce rapport suggère qu'il y a eu des discussions qui n'ont pas été enregistrées par écrit, ou des échanges verbaux en dehors de la CTC. Cette attitude pourrait être interprétée comme un manque de considération envers les résidents de Champel, qui sont souvent maintenus dans l'ignorance des intentions des autorités et se voient fréquemment confrontés à des décisions prises sans consultation préalable. Les habitants de Champel-Florissant-Malagnou seraient très heureux d'être informés des évolutions à venir dans leur quartier, afin de contribuer au bien-être général de la communauté locale.

Je vous prie d'agréer, Mesdames et Messieurs les Conseillers Administratifs, Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux, l'expression de mes sentiments respectueux.

F.-X. Slosman

2 FXSlosman

Association suisse romande ASRPN des professionnels du nautisme

Service du Conseil municipal
16 AVR. 2024
Décision : Traité par :

Monsieur le Président du Conseil Municipal
Pierre de Boccard
Rue de la Coulouvrenière 44
1204 Genève

Rolle, le 12 avril 2024

Projet des bains du jet d'eau – Requête cantonale DD328417 déposée par la Ville de Genève

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères,
Messieurs les Conseillers,

En juin 2023, votre Conseil a voté à l'unanimité la motion M-1504 « Pour plus de fraîcheur en été : créons des bains publics flottants immergés au pied du jet d'eau ». A la suite de cette décision, une étude a été diligentée et un projet temporaire a été présenté aux services concernés. Après l'approbation des divers offices cantonaux, ce projet a été soumis à présentation publique via la requête DD328417.

En tant qu'artisans œuvrant tout au long de l'année afin de permettre au plus grand nombre de citoyens et citoyennes de pouvoir profiter du lac dans les meilleures conditions possibles, les membres de notre association regrettent non seulement de ne pas avoir été directement consultés en amont pour ce projet, mais déplorent surtout que leurs activités vont se voir entravées une fois de plus.

Dans ce sens, et au vu des expériences passées, notre association, plutôt que de faire opposition à un projet qui est appelé de vos vœux, s'en remet à votre assemblée afin que les besoins des professionnels du nautisme soient reconnus et que les entraves à l'exercice de leur métier par l'installation d'infrastructures temporaires ou pérennes le long des quais sur le territoire de la Ville de Genève soient limitées au maximum.

En effet, nous avons vu tout au long de ces dernières années, nos conditions de travail se péjorer et notre accès au lac se réduire drastiquement. Nos chantiers navals se sont vus repoussés loin des rives par l'urbanisation du bord du lac et actuellement ne trouvent plus de surfaces à prix raisonnable pour poursuivre leurs activités. Mais ce qui nous préoccupe dans le cas précis, relève plutôt de l'accessibilité pour tous les professionnels à leur lieux d'intervention, que ce soit pour de la maintenance, du dépannage ou l'accès à leur lieu de travail. Les obstacles physiques et administratifs qui s'amoncèlent nous amènent presque à penser que l'on cherche à faire disparaître nos activités.

c/o newen consulting - Chemin des Plantaz 3- 1181 Rolle – 079 729 12 23- Email : info@asrpn.ch – www.asrpn.ch

En cela, l'installation de ces bains interdit l'usage de la mise à l'eau se trouvant à proximité, rampe utilisée fréquemment par nos membres et de nombreux services de l'Etat. Cette interdiction a été précisée dans la « notice de sécurité – convention d'utilisation » émise par la Ville de Genève à la suite des préavis. Outre le fait que cette interdiction contrevient à l'article 30 du règlement sur la navigation et qu'aucune dérogation à cet effet n'ait été demandée, les mouvements usuellement fait à cet endroit seront reportés ailleurs, ce qui signifie que des attelages devront longer les quais sur de plus grandes distance ou rester dans le trafic pour se rendre sur d'autres lieux de mise à l'eau.

Nous relevons également que ce projet est en porte-à-faux avec le rapport de mai 2019 « La Rade ; image directrice », qui prévoit que là où les bains seront réalisés, les activités principales devraient être prioritairement portuaires, professionnelles ou commerciales. Une telle infrastructure, dusse-t-elle être temporaire, n'entre manifestement pas dans ces catégories et pose des problèmes évidents de sécurité liés à la mixités des activités. Il y a là une incohérence sur laquelle votre assemblée devrait se pencher.

Au vu de ce qui précède, nous vous demandons, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, de prendre en considération le fait que le secteur du nautisme et les professionnels qui le constituent doivent avoir un accès garanti au lac et aux infrastructures portuaires en tout temps pour l'exercice de leur profession. Il en va de la survie d'une économie et d'un artisanat plusieurs fois millénaire de la rade de Genève.

Nous sommes prêts à venir vous exposer les difficultés qui s'accumulent pour nos membres et vous faire part de nos craintes pour l'avenir de nos professions.

En vous remerciant du temps consacré à cet objet, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, nos salutations distinguées.

ASSOCIATION SUISSE ROMANDE
DES PROFESSIONNELS DU NAUTISME

Le Président	Le Secrétaire Général
Jean-Michel Caillat	Nicolas Walter

L'Association Suisse Romande du Nautisme regroupe les entreprises des professionnels du secteur nautique, que ce soient des chantiers navals, des fournisseurs, des loueurs, des moniteurs de voile ou de moteur ainsi que des sociétés de transport.

c/o newen consulting - Chemin des Plantaz 3- 1181 Rolle – 079 729 12 23- Email : info@asrpn.ch – www.asrpn.ch

International Service for Human Rights

International Service for Human Rights
1 rue de Varembé (5ème étage)
P.O. Box 16 CH-1211
Genève 20 CIC

Service du Conseil municipal
17 AVR. 2024
Décision : Traité par :

Conseil Municipal de la Ville de Genève
Rue de la Coulouvrenière 44
1204 Genève

Genève, le 16 avril 2024

Objet : Suivi Installation et inauguration d'une statue à la mémoire de la défenseure chinoise des droits humains Cao Shunli

Madame, Monsieur,

En septembre dernier, le Service International pour les Droits de l'Homme (ISHR) et 15 autres organisations de droits humains ont demandé au Conseil Administratif de la Ville de Genève qu'une statue en mémoire de Cao Shunli soit installée à Genève. Je joins la lettre que nous avions fait parvenir au Conseil Administratif avec notre requête, signée par les directeur.ices d'ONG internationales renommées.

Il y a dix ans, en raison de son activisme pour les droits humains et alors qu'elle essayait de se rendre à Genève pour des réunions avec l'ONU, Cao Shunli fut arrêtée par la police chinoise. Elle est décédée en prison six mois plus tard.

Dans l'attente de la réponse du Conseil Administratif de la Ville de Genève, nous avons commandité un buste de Cao Shunli à l'artiste tchèque Marie Seborova que nous avons dévoilé le 14 Mars sur la place des Nations, ainsi que la pétition auprès du Conseil Administratif, au cours d'un événement solennel duquel ont participé plusieurs Ambassadeurs et diplomates de Missions Permanentes, représentants de l'ONU, ONG et journalistes, et accompagné par un grand nombre de spectateurs en ligne.

Ce buste pourrait éventuellement être donné à la Ville et être installé dans un endroit emblématique et visible de la Genève Internationale si notre requête déposée en septembre dernier devait être favorablement reçue. Je joins à ce courrier les plus de milles signatures

d'une pétition soutenant cette demande que nous avons récoltées en ligne sur Change.org en français et anglais ainsi qu'en personne entre le 1 Mars et le 16 Avril 2024.

Installer un buste de Cao Shunli honorerait son héritage et celui de toutes les victimes de représailles pour avoir coopéré avec les Nations Unies dans la promotion des droits humains universels. Elle symboliserait le soutien indéfectible de Genève aux efforts inlassables des défenseur·es des droits humains dans le monde entier et constituerait un rappel quotidien à tous les acteurs de la Genève Internationale et autres passants rappellerait avec force que les représailles sont incompatibles avec l'engagement et l'esprit de la ville de Genève en tant que havre de paix et siège du système onusien des droits humains.

Nous espérons sincèrement que la Ville de Genève reconnaîtra la grande importance symbolique de cette initiative pour le mouvement des droits humains en Chine, mais aussi pour tou·te·s les activistes pour qui les organes de l'ONU sont une lueur d'espoir, et Genève un havre de paix.

Au cas où un buste ne serait pas la meilleure forme de remplir ces objectifs aux yeux des autorités de la Ville de Genève, nos organisations restent bien évidemment ouvertes à discuter d'autres possibilités de représentations mémorielles matérielles visibles au sein de la Genève Internationale, tel l'attribution d'un nom de rue (similaire au projet 100Elles*), ou autre.

Dans l'espoir que notre requête reçoive une réponse positive de votre part, veuillez agréer Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

Marianne Bertrand
Campaign and Mobilisation Manager
International Service for Human Rights

International Service for Human Rights
1 rue de Varembé (5ème étage)
P.O. Box 16 CH-1211 Genève 20 CIC

Conseil administratif de la Ville de Genève
4 rue de la Croix-Rouge
1204 Genève

Genève, le 26 septembre 2023

Objet : Installation et inauguration d'une statue à la mémoire de la défenseure chinoise des droits humains Cao Shunli

Mesdames et Messieurs les Conseiller·ères Administratif·ves de la Ville de Genève,

Nous vous écrivons au nom d'un groupe de 16 organisations de défense des droits humains, unies dans leur engagement à soutenir les défenseur·es des droits humains dans le monde entier.

En tant que représentant·es de ces organisations et partenaires de longue date de la Ville de Genève et du Conseil Fédéral suisse, nous demandons à la Ville de Genève d'envisager positivement l'installation d'une statue rendant hommage à la célèbre défenseure des droits humains chinoise Cao Shunli, à l'occasion du dixième anniversaire de sa mort. Cette statue rendrait hommage non seulement au travail inlassable de Cao Shunli, mais aussi à tou·tes les défenseur·es des droits humains qui croient aux mécanismes de protection des droits humains des Nations Unies, et qui participent aux travaux de ces derniers, malgré les risques sévères auxquels iels peuvent être confronté·es.

Genève a gagné sa réputation de pivot des droits humains et de la diplomatie, servant de lueur d'espoir pour des milliers de personnes qui recherchent la justice et le respect de leurs droits fondamentaux, rejoignant ainsi le système des droits humains des Nations Unies basé à Genève.

En installant une telle statue, la Ville de Genève ferait preuve de solidarité internationale avec les défenseur·es des droits humains à un moment où iels sont emprisonné·es ou disparu·es pour avoir cru en un monde plus égalitaire, plus juste et plus respectueux des droits. Elle renforcerait leur résilience et amplifierait leur voix et leur travail, qui passent souvent inaperçus ou sont étouffés.

Cao Shunli était une vaillante femme chinoise, défenseure des droits humains et avocate. Elle a été reconnue en 2014 comme finaliste du prestigieux Prix Martin Ennals pour les défenseur·es des droits humains soutenu par la Ville de Genève. Elle a fait campagne pour que la société civile indépendante soit consultée de manière significative et puisse partager des informations clés dans les rapports onusiens de droits humains sur le gouvernement chinois. Elle a utilisé des moyens juridiques, mobilisé des citoyen·nes concerné·es et organisé des sit-in pacifiques pour contester le refus du gouvernement de divulguer des informations sur les rapports du gouvernement aux Nations Unies et sur ses consultations avec la société civile nationale au motif que cela relevait du "secret d'État".

En raison de son activisme, le 14 septembre 2013, les autorités chinoises l'ont arrêtée à l'aéroport de Pékin alors qu'elle tentait de se rendre à Genève pour assister à la 24ème session du Conseil des droits de l'homme des Nations Unies, et participer à une formation sur les droits humains organisée par ISHR et le CHRD. Pendant cinq semaines, personne n'a su où était détenue Cao. Elle est finalement réapparue en garde à vue, accusée d'avoir "semé le trouble". Cao est décédée d'une défaillance de

plusieurs organes le 14 mars 2014, à la suite d'un refus continu d'accès aux soins médicaux. La famille et les avocats de Cao n'ont jamais été autorisés à voir son corps.

Cao Shunli a été prise pour cible par les autorités chinoises en représailles de son travail visant à permettre une participation significative de la société civile lors des examens des droits humains de la Chine aux Nations Unies à Genève, à dénoncer les abus et à promouvoir les droits humains dans le cadre de la législation chinoise. Son histoire est un cas emblématique de représailles contre les défenseur·es des droits humains qui cherchent à participer aux travaux des organes des Nations Unies chargés des droits humains. Chaque année, plus d'une centaine de personnes ou de groupes subissent des représailles pour s'être engagés ou avoir tenté de s'engager auprès des Nations unies. Le nombre et la gravité des représailles recensées ont augmenté depuis 2010.

L'année 2024 marque le dixième anniversaire de la mort de Cao Shunli. À ce jour, sa mort reste inexpliquée malgré les appels répétés des experts des droits humains de l'ONU à une enquête complète sur ce cas de "représailles mortelles" en 2014 et 2019.

Une statue commémorant Cao Shunli honorerait son héritage et celui de toutes les victimes de représailles pour avoir coopéré avec les Nations Unies dans la promotion des droits humains universels. Elle symboliserait le soutien indéfectible de Genève aux efforts inlassables des défenseur·es des droits humains dans le monde entier et rappellerait avec force que les représailles sont incompatibles avec l'esprit de la ville de Genève en tant que havre de paix et capitale mondiale des droits humains. D'autres mémoriaux comme celui que nous proposons existent déjà à Genève, notamment autour de la Place des Nations mais aussi au Jardin des Disparus à Meyrin.

Nos organisations ont l'intention de financer entièrement ce projet, mais le soutien de la Ville de Genève est essentiel pour trouver un emplacement adéquat pour la statue.

Nous vous remercions de prendre en compte notre demande. Nous restons à votre disposition pour discuter plus avant de cette question et pour vous fournir toute information supplémentaire ou tout soutien nécessaire.

Nous vous prions d'agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de nos salutations distinguées.

Isabel de Sola, Executive Director, The Martin Ennals Foundation
Renee Xia, Director, Network for Chinese Human Rights Defenders
Phil Lynch, Executive Director, International Service for Human Rights
Olive Moore, Director, Front Line Defenders
Fengsuo Zhou, Executive Director, Human Rights in China and Founder, Humanitarian China
Alice Mogwe, President, FIDH - International Federation for Human Rights
Gerald Staberock, Secretary General, OMCT - World Organisation against Torture
Bill Shipsey, Director, Art for Human Rights
Brian Dooley, Senior Advisor, Human Rights First
Danna Ingleton, Executive Director, HURIDOCS
Tirana Hassan, Executive Director, Human Rights Watch
Ian Seiderman, Legal and Policy Director, International Commission of Jurists
Guadalupe Marengo, Head of Global HRD Programme, Amnesty International
Dolkun Isa, President of the World Uyghur Congress
Christoph Wiedmer, Co-Geschäftsleiter, Society for Threatened People (STP)
Thomas Büchli, President, Gesellschaft Schweizerisch-Tibetische Freundschaft (GSTF)

4. Election d'un représentant des Verts pour faire partie du conseil de la Fondation du Grand Théâtre de Genève, en remplacement de M. Marc Dalphin, démissionnaire (statuts de la fondation du 21 avril 1964, art. 8) (RCM, art. 130, lettre B).

Le président. Je prie M. le secrétaire Matthias Erhardt de lire la lettre de démission.

Lecture de la lettre:

Monsieur le président,
Mesdames les conseillères municipales,
Messieurs les conseillers municipaux de la Ville de Genève,

Comme vous le savez, j'ai prêté serment au Conseil municipal de la Ville de Genève fin novembre 2023. Selon l'article 30 du règlement du Conseil municipal en vigueur, je dois démissionner de ma qualité de membre représentant de mon parti, les Vert-e-s, au sein du conseil de la Fondation du Grand Théâtre de Genève (FGTG).

En conséquence, ma démission prendra effet à la fin du mois d'avril 2024.

Veuillez recevoir, Monsieur le président, Mesdames et Messieurs les élu-e-s au Conseil municipal, mes salutations les meilleures.

Marc Dalphin

Le président. Merci, Monsieur le secrétaire. Je donne maintenant la parole à Mme Leyma Milena Wisard Prado en tant que cheffe de groupe des Verts, qui va nous présenter le candidat remplaçant ou la candidate remplaçante.

Mme Leyma Milena Wisard Prado (Ve). Oui, merci, Monsieur le président. Je vous présente la candidature de Mme Françoise Vaufrey Briegel, historienne. Elle dispose d'une excellente compréhension des enjeux politiques, stratégiques et organisationnels, un excellent sens de l'analyse et une grande expérience en matière de management d'équipe. Dans son parcours académique en recherche et en enseignement, comme dans son expérience associative dans le milieu culturel notamment, elle est fortement engagée dans la culture inclusive dénuée

de discriminations, écologiquement sobre, socialement ouverte et accessible à toutes et à tous.

Elle a présidé l'association de la crèche de l'Université, elle a participé à diriger le festival Histoire et Cité jusqu'en 2021 et est aujourd'hui active auprès de l'association Les indépendantes qu'elle a cofondée, qui promeut le talent et les compétences des femmes et des personnes invisibilisées. Docteure en lettres, elle est également détentrice d'un master en ressources humaines et management et a suivi d'autres formations tout au long de son parcours, notamment sur le droit suisse pour le spectacle vivant par le biais de l'association Artos. Elle a l'expérience, les connaissances et les qualités nécessaires pour assumer le mandat auprès de la Fondation du Grand Théâtre. Nous vous invitons à soutenir sa candidature.

Cette candidature étant unique, Mme Françoise Vaufrey Briegel est élue tacitement.

(Applaudissements.)

5. Pétitions.

Le président. Nous avons reçu les pétitions suivantes, qui sont renvoyées sans discussion à la commission des pétitions:

– P-510, «Contre le projet de destruction du temple de Champel»;
– P-511, «Dédier 10% des postes ouverts dans l'administration municipale aux personnes de 50 ans et plus»;
– P-512, «Sauvons l'association LO'13'TO en danger d'expulsion».

6. Questions orales.

M. Ahmed Jama (S). Ma question s'adresse à M. le maire Alfonso Gomez. Le Conseil administratif a approuvé l'ouverture d'un processus d'édification d'une œuvre d'art dans l'espace public destinée à commémorer la mémoire de l'esclavage et le rôle qu'a joué Genève dans la traite transatlantique. Y aura-t-il un bâtiment pour l'esclavage, ou tout sera-t-il mélangé? Ce n'est pas très clair à la lecture de cet article. Est-ce que vous pouvez expliciter le processus que vous avez approuvé, Monsieur le conseiller administratif?

M. Alfonso Gomez, maire. Pour l'instant nous envisageons effectivement un ensemble dans lequel en tout cas une partie du site sera dédiée à cette problématique, avec entre autres une œuvre. Cela n'exclut pas la possibilité à un moment donné d'avoir aussi autre chose dans cet espace public. C'est le groupe de travail chargé de la réalisation du projet qui le décidera. Les deux options restent encore valables aujourd'hui; soit l'une, soit l'autre, voire les deux.

Mme Ana Maria Barciela Villar (Ve). Ma question s'adresse à Mme la conseillère administrative Kitsos et à M. le maire Gomez. L'Association LO'13'TO, située au 17-19, rue des Gares, a reçu de la part de la Ville une demande de quitter les lieux le 8 mai 2024. Cette association à but non lucratif fondée en 1988, qui favorise la cohésion sociale, l'insertion et l'intégration des personnes fragilisées, doit quitter les locaux sans possibilité de se loger dans le quartier pour continuer ses activités. Pouvez-vous nous dire quels sont les motifs de cette décision? Je vous remercie.

Mme Christina Kitsos, conseillère administrative. Merci, Madame la conseillère municipale, pour votre question. C'est vrai qu'on a eu l'occasion de voir cette association à plusieurs reprises depuis plusieurs années, elle n'est pas du tout nouvelle. Pour bénéficier d'une arcade mise à disposition par la Ville il est important d'avoir un projet solide. C'était le cas, toutefois il s'est arrêté, les porteurs et porteuses du projet ne portent plus le projet qui existait au sein de ces arcades. Pour être tout à fait transparente, nous leur avons proposé de venir avec un nouveau projet, mais ça n'a pas pu se faire. Aujourd'hui nous voulons bien que l'association nous présente de nouveau un projet, mais à un moment donné il faut bien entendre aussi qu'on doit avoir des garanties que les personnes qui composent le comité s'engagent à moyen terme pour porter un projet, le développer et faire en sorte qu'il ait un intérêt pour l'ensemble de la collectivité. On est prêts à

étudier un nouveau projet, mais il faut nous le transmettre et que les porteuses et porteurs du projet aient les épaules solides pour pouvoir le pérenniser.

M. Maxime Provini (PLR). Ma question s'adresse à Mme Perler. *(M. Provini montre une photo du rond-point de Rive.)* Je ne l'ai pas faite en grand format, vous m'excuserez; j'espère que vous savez de quoi il s'agit. J'ai cru comprendre que la piétonnisation du rond-point de Rive avait commencé, mais non, ce n'est pas le cas. Cela étant, des travaux ont visiblement débuté à Rive, on est en train d'élargir des trottoirs et de rajouter différents aménagements publics. J'aurais souhaité savoir par quel crédit cela est couvert et pourquoi ce n'est pas passé en commission.

En même temps, où en sommes-nous au sujet de la piétonnisation de Rive? Je vois qu'on vient de mettre pas mal de goudron à l'heure où les autorités souhaitent en enlever. J'ai été interpellé par beaucoup de personnes qui restent dans l'incompréhension de ce qui se passait à Rive. Je tiens à souligner encore une fois que c'est regrettable de devoir systématiquement aller chercher soi-même les travaux en cours sur le site de la Ville de Genève pour tenter d'avoir des éléments de réponse. Il y en a, mais j'attends votre réponse, Madame la magistrate.

Mme Frédérique Perler, conseillère administrative. Pour la première question concernant la proposition du Conseil administratif qui couvre ces travaux, j'imagine sous toutes réserves qu'il s'agit d'ajustements ou de travaux urgents. Je vous préciserai demain la nature exacte des travaux et la proposition concernée, probablement sur un crédit d'entretien. Maintenant, concernant le périmètre de Rive, vous n'ignorez pas que le projet a été repris le lendemain de la votation sur le parking de Clé-de-Rive; les services ont donc travaillé. Les maraîchers ont formulé une demande pour rester sur le boulevard Helvétique au lieu de migrer sur la rue Pierre-Fatio. Suite à cela de nouvelles études ont été entreprises pour végétaliser Pierre-Fatio, puisque les transports publics devaient aller à la rue d'Italie, et repenser un schéma de circulation les jours de marché plus précisément. Tout cela a été fait de concert avec l'Office cantonal des transports (OCT).

Ensuite il y a eu un changement de législature, comme vous le savez, et le nouveau magistrat cantonal a souhaité être informé, ce qui a été fait au mois de décembre. De nouvelles études ont été demandées et normalement le rendez-vous est pris avec le Département de la santé et des mobilités (DSM) pour le traitement de cet objet lors d'une séance. Il s'agira de valider les études qui auront été effectuées pour pouvoir les finaliser, déposer une autorisation et bien sûr présenter une proposition à votre Conseil municipal. J'espère vous avoir répondu de manière suffisamment détaillée.

M. Alpha Dramé (Ve). Ma question s'adresse à Mme Barbey-Chappuis et concerne l'organisation de l'espace public, plus précisément la diversification des emplacements de stands à caractère politique ou syndical en ville. Une trentaine d'emplacements sont prévus par le Service de l'espace public (SEP) pour ces stands, mais nous constatons que les emplacements sont assez peu répartis sur l'ensemble des quartiers de la ville…

Le président. Est-ce que vous pouvez parler plus près du micro, Monsieur le conseiller municipal? Merci.

M. Alpha Dramé. Il y en a seulement neuf sur la rive droite; le quartier des Pâquis, Sécheron, les Acacias, Servette, le Petit-Saconnex et Champel n'ont qu'un ou deux emplacements possibles, alors que le quartier Eaux-Vives-Cité dispose de 14 espaces possibles. Serait-il envisageable d'ajouter dans tous les quartiers de nouveaux emplacements pour les stands à caractère politique et syndical?

Le président. Merci, Monsieur le conseiller municipal, Mme la conseillère administrative vous répondra demain. Monsieur Valentin Dujoux, vous avez la parole.

M. Valentin Dujoux (Ve). Merci, Monsieur le président. Ma question s'adresse à Mme Perler, en charge de l'aménagement, et concerne le quartier de Plainpalais, plus précisément le secteur le long de l'Arve entre le pont de Carouge et le pont de la Fontenette. Les habitantes et habitants se questionnent, car une dizaine d'emplacements qui pourraient accueillir des arbres sont aujourd'hui vides. La question est donc la suivante: est-ce qu'il est prévu de remplacer les troncs par de nouveaux arbres et est-ce qu'en même temps il est prévu de passer à un sol argilo-calcaire comme c'est le cas dans le bas du quai Capo-d'Istria?

Mme Frédérique Perler, conseillère administrative. Sur le bas de ce quai Capo-d'Istria il manque en effet des arbres par endroits, mais à proximité immédiate des arbres sont bien présents et en bonne santé. Pour l'heure il n'est pas question de réaménager cet endroit car cela reviendrait à mettre en péril les arbres qui sont à cet endroit et qui vont bien – je vous l'expliquais à l'instant. La situation sur ce site n'est toutefois pas figée, des réflexions sont bel et bien en cours, notamment dans le cadre du développement de la voie verte d'agglomération. Comme vous le savez peut-être, nous devons effectuer des études assez

complexes pour rejoindre l'Arve depuis Champel en raison de la déclivité. Au niveau de la voie verte nous avons fait ce qui était simple, maintenant nous devons nous attaquer au point plus dur, qui exige des études beaucoup plus poussées. Sur ce tronçon de quai, le choix a été fait de préserver les arbres actuellement en place et en bonne santé et d'éviter de trop modifier pour ensuite tout bouleverser à nouveau.

M. Jean-Luc von Arx (LC). Mesdames et Messieurs les conseillères municipales et les conseillers municipaux, ma question s'adresse à Mme Barbey-Chappuis ainsi qu'à Mme Kitsos. Il semblerait que Genève voie actuellement une augmentation de personnes en situation de mendicité dans les rues proches des commerces. Ces personnes vont davantage au contact de la population, ce qui peut poser certains problèmes comme vous pouvez l'imaginer. J'aimerais vous demander quels sont les constats faits par les départements de la sécurité et de la cohésion sociale à ce sujet. Pour rappel, quelles sont les politiques que ces deux départements appliquent face à ces problématiques? Je vous remercie de bien vouloir me répondre.

Le président. Merci, Monsieur le conseiller municipal. On vous répondra demain. Monsieur Vincent Milliard, vous avez la parole.

M. Vincent Milliard (Ve). Merci, Monsieur le président. Ma question s'adresse à Mmes Perler et Barbey-Chappuis au sujet de la fameuse barrière à la place Grenus. Je me permets un petit historique. Si je me souviens bien un plan de circulation a été élaboré pour cette place Grenus, qui contient un parking mais qui n'est pas propice à la circulation motorisée. On a d'abord informé les utilisateurs, notamment les automobilistes. Pendant longtemps, si je me souviens bien, un employé de sécurité a été payé pour faire de la sensibilisation et de la prévention et pour informer les personnes qui utilisaient cette voie qu'elles n'avaient plus le droit d'y circuler.

Finalement on a mis une barrière qui selon mes informations a été cassée plusieurs fois. Il semblerait que ce soit la dixième fois qu'elle est cassée; je voulais savoir si c'est vrai que cette barrière est à nouveau cassée. Est-ce qu'on peut éventuellement rappeler quand elle est baissée, quels sont les plans de circulation en vigueur et le montant des coûts engendrés pour la collectivité à cause de cette barrière cassée à répétition?

Aussi, y a-t-il d'autres mesures envisagées pour faire respecter le plan de circulation en vigueur sur cette place Grenus et est-ce que des contrôles sont prévus?

Peut-être qu'il sera utile au Conseil administratif de rappeler ce que risquent les personnes en termes d'amende et de sanction si elles sont attrapées en flagrant délit en train de détériorer ce bien public de la place Grenus qui représente un certain coût pour la collectivité?

Mme Frédérique Perler, conseillère administrative. Il y avait plusieurs questions sur cette thématique. J'aimerais d'abord dire que vous avez tout à fait raison, Monsieur le conseiller municipal, cette place Grenus est ma bête noire, c'est compliqué et complexe de résoudre la situation. J'ai encore quelques idées pour enfin apaiser ce quartier, nous y travaillons au sein du département. C'est aussi la demande du Collectif des habitant-e-s du quartier de Saint-Gervais, que je rencontre très régulièrement. Il faut savoir aussi qu'il n'y a qu'à Genève que la signalisation n'est pas respectée, ce qui entraîne ce type de situations. Vous l'avez souligné, Monsieur le conseiller municipal, auparavant une équipe de sécurité avait été mise en place au service de la Ville pour aider et informer les automobilistes, les scootéristes, les motards et les cyclistes de la situation et des options de circulation. Ça ne se passait pas très bien, ils étaient victimes de beaucoup d'insultes, se faisaient rouler sur les pieds, d'où la décision de mettre une barrière.

Cette barrière est programmée pour être abaissée tout le temps et s'ouvrir uniquement pour les ayants droit, à savoir les taxis, les VTC, les services de secours ainsi que les services municipaux et les camions de livraison du grand magasin Manor. Elle est bloquée en position levée uniquement en cas de dysfonctionnement, ce qui peut arriver, ou bien en cas de dégât, c'est-à-dire quand elle est cassée, ce qui arrive trop fréquemment, je vous le concède. Depuis sa mise en place cinq accrochages ont été répertoriés; vous me posiez une question sur le coût, c'est environ 20 000 francs de réparations. Des contrôles réguliers sont effectués par la police municipale, mais ça ne suffit pas pour que les usagers et usagères cherchent à éviter d'entrer dans le parking de Manor pour ensuite faire demi-tour à l'extrémité de la barrière au début de l'accès au parking.

Il faut aussi savoir que la plupart des accidents, c'est-à-dire des accrochages dont je vous parlais précédemment, sont liés au contournement de la barrière par les véhicules. La solution pour éviter ce type de situations consisterait à la mise en œuvre de dispositifs de type potelets sur les quelques mètres dans le prolongement de la barrière pour obliger les véhicules à descendre la rampe du parking souterrain, mais ces équipements seraient un obstacle pour les manœuvres des camions qui sont beaucoup plus longs et lourds, le virage étant beaucoup trop serré. Nous étudions actuellement une solution qui réponde à ces deux enjeux, d'une part afin d'empêcher que les véhicules légers fassent demi-tour à l'extrémité de la barrière et d'autre part de permettre l'accès des camions de livraison

sans difficulté. On étudie cela. Personnellement j'ai quelques idées, il y a toujours des citoyens très aimables et ça fait de nombreux mois que nous essayons de trouver une solution avec le collectif de Saint-Gervais. Nous essayons aussi de trouver une solution avec Manor, qui bénéficie d'une convention avec la Ville de Genève. Cela étant, je vous l'accorde volontiers, cette situation n'est plus tenable aujourd'hui.

Mme Brigitte Studer (EàG). Ma question s'adresse à la conseillère administrative Christina Kitsos et concerne la loi sur l'accueil préscolaire et sa modification, sur laquelle la population se prononcera en juin. Si cette loi est acceptée, dans quelle mesure interviendrait-elle dans le cadre des institutions de la petite enfance subventionnées par la Ville? Quelles seraient les répercussions? Quel rôle jouerait-elle lors de changements au niveau du personnel suite à des départs dans les institutions déjà existantes ou lors de nouveaux engagements pour des nouvelles structures qui ouvriront dans le futur? Si le secteur subventionné est moins directement touché, quelles seraient les répercussions indirectes?

Le président. Merci, Madame la conseillère municipale. Mme la magistrate vous répondra demain. Monsieur François Mireval, vous avez la parole.

M. François Mireval (S). Merci, Monsieur le président. Ma question s'adresse à Mme Frédérique Perler, concernant les dégrappages de goudron et autres plantations d'arbres. Le quartier des Eaux-Vives a eu le bénéfice de places dégrappées et de nouveaux arbres à la place du Pré-l'Evêque. Il me semble, si j'en crois ma promenade dans le quartier, qu'à la rue des Voisins, tout près de l'angle avec la rue Jean-Violette, une ou deux places de parc ont également bénéficié d'une végétalisation. Je profite de prendre quelques secondes ici pour citer Julien Perrot, le fondateur de la revue *Salamandre* et d'ailleurs toujours son rédacteur en chef, qui a récemment écrit à ce sujet que «d'urgence nous devons prendre soin des arbres rescapés, en planter des milliers, végétaliser toutes les façades et toitures et exploser l'asphalte au marteau-piqueur». Grand merci donc d'avoir commencé à mettre en œuvre ce que propose Julien Perrot. Ma question vise à savoir quelle est la suite prévue. Où sont les prochains emplacements qui seront dégrappés et arborisés?

(La présidence est momentanément assurée par Mme Livia Zbinden, première vice-présidente.)

Mme Frédérique Perler, conseillère administrative. Monsieur Mireval, nous agirons partout où c'est possible et adéquat du point de vue de la circulation, mais, pour reprendre votre citation, c'est très bien de planter des arbres, mais encore faut-il leur donner la possibilité de se développer. Par le passé des plantations ont eu lieu dans des 10 m^2 minimum, des fosses où les arbres peinent à se développer. J'ai souhaité initier la plantation d'arbres dans des lieux où on peut mettre des substrats différents, du type fosse de Stockholm; c'est ce que vous pouvez voir à la rue des Rois, le long du quai Wilson, etc. Ça demande un petit peu plus de travail effectif, mais aussi un peu plus de travail d'étude puisqu'il y a souvent des réseaux dans les sous-sols. On a tout un plan de végétalisation que je vous présente très volontiers.

Ici, le temps qui m'est imparti ne me permet pas de tout vous citer, mais lors de la dernière session vous avez voté des propositions du Conseil administratif qui permettent de poursuivre ces projets lorsque cela est possible. Par exemple quand plusieurs projets du Canton et des Services industriels de Genève (SIG) se superposent, je pense au chauffage à distance (CAD), on ne va pas planter un arbre si on sait que la rue sera ensuite occupée par les réseaux du CAD. Si vous voulez, on superpose plusieurs cartes pour la chaleur, la canopée, etc. Nous avons des projets avec mon collègue Alfonso Gomez, surtout du côté des Pâquis, mais aussi aux Eaux-Vives et à la Jonction.

M. Matthias Erhardt (Ve). Ma question s'adresse soit à Mme Barbey-Chappuis soit à Mme Perler et concerne le plateau de Champel qui s'est beaucoup développé, notamment avec l'arrivée de la gare, et est devenu très convivial. L'avenue Alfred-Bertrand est passée en zone de rencontre, précisément entre l'avenue Dumas et l'avenue Peschier, et beaucoup de terrasses s'y sont installées. J'ai pu constater que des familles fréquentent ces terrasses avec de jeunes enfants qui souhaitent jouer. J'ai aussi pu constater que les voitures qui passent par là ne respectent pas du tout les consignes de circulation, à savoir de rouler au pas, les voitures passent beaucoup trop rapidement; les parents étaient vraiment inquiets pour leurs enfants. Je me demandais si on pouvait rassurer ces parents qui ont peur pour la santé et la sécurité de leurs enfants par des aménagements de type bacs à fleurs ou des contrôles, par exemple.

Mme Marie Barbey-Chappuis, conseillère administrative. Merci, Monsieur le conseiller municipal, pour vos observations que je transmettrai à l'antenne de la police municipale de Champel afin que les agents qui sont dans le secteur soient attentifs à cette situation, à court terme en tout cas, pour s'assurer que la sécurité soit la plus grande possible pour les riverains. S'agissant des mesures

d'aménagement à plus long terme qui permettraient de résoudre cette situation, je cède peut-être la parole à Mme Perler.

Mme Frédérique Perler, conseillère administrative. Merci, chère collègue. Effectivement, vous avez raison, les voitures passent trop vite sur cette portion de rue. Du reste, une pétition à ce sujet liée au temple de Champel a été annoncée il y a une trentaine de minutes. Donc oui, cette portion de rue est identifiée comme une zone où la circulation doit encore être apaisée pour les raisons que vous venez d'évoquer, mais également du fait qu'un marché s'y tient régulièrement. Des habitants ont demandé que la circulation soit interrompue les jours de marché. Suite à ces demandes, il y en a eu quelques-unes, nous avons effectué une analyse au sein du département pour pouvoir y répondre favorablement. Cela étant, on s'est rendu compte qu'il était difficile de transformer l'avenue Dumas en impasse à l'extrémité du plateau de Champel – c'était précisément la demande des habitants. Le fait qu'il y ait un marché rend difficile la mise en place de bacs à fleurs, comme vous le suggérez, puisque les marchands ont besoin de s'installer avec leurs camionnettes et leurs étals. Installer des obstacles avec du mobilier urbain ou des bacs à fleurs serait plus compliqué car il faudrait les enlever à chaque fois qu'il y a le marché.

Au sein du département on étudie actuellement un réaménagement de l'avenue Dumas dans sa première partie, depuis la rue Maurice-Barraud, pour sécuriser une école privée dans le secteur, l'école Mosaic. Ces aménagements devraient permettre de réduire la circulation sur cette avenue et donc sur la portion débouchant sur l'avenue Alfred-Bertrand. J'aimerais vous dire encore que des travaux liés au temple de Champel vont s'engager dans les mois à venir. S'ils se font, ces travaux auront une emprise sur le domaine public et donc une forte incidence sur les espaces qui sont dédiés au marché, comme l'indique la pétition; on l'a vu aussi au sein du département. Je précise que je me suis personnellement opposée à ces travaux dans le préavis que j'ai rendu. On est en train d'analyser et de définir si ces travaux pourraient être l'occasion de mettre à l'essai un nouveau fonctionnement qui répondrait non seulement aux attentes que vous relayez, mais aussi aux courriers que nous avons reçus au département. Nous cherchons une solution qui pourrait être mise en place de manière définitive à l'issue des travaux du temple, ou pas.

M. Olivier Gurtner (S). Ma question s'adresse à Mme Perler. En février 2024 le Mouvement citoyens genevois dénonçait une immonde menace sur la vie des quartiers et la tranquillité des habitants: la piétonnisation de la rue de Carouge. Un référendum était annoncé, on allait voir ce qu'on allait voir! Finalement, le

18 avril on a appris que les opposants n'ont pas réussi à réunir 3200 signatures; pour un parti qui se dit proche de la population, c'est surprenant. Ma question est donc simple: le référendum ayant échoué, quand pensez-vous pouvoir lancer les travaux désirés de tout cœur par les habitants?

Mme Frédérique Perler, conseillère administrative. Monsieur le conseiller municipal, si je pouvais les lancer demain, je le ferais très volontiers. J'évoquais tout à l'heure à la faveur d'une question de M. Provini une prochaine séance avec le DSM pour traiter d'un certain nombre de points, dont la rue de Carouge; il y a beaucoup de questions sur ces travaux, qui deviennent de plus en plus urgents – je parle des travaux en sous-sol. Je souhaite pouvoir faire valider par le magistrat cantonal la stratégie que nous avons mise en place, puisque le référendum sur les quelques rues adjacentes n'a pas abouti.

L'autorisation de construire pour les travaux de surface n'est toujours pas délivrée, mais nous avons l'autorisation pour les travaux en sous-sol. Mais nous avons besoin d'un arrêté de circulation – eh oui, c'est la dépendance des communes vis-à-vis du Canton – puisque pour faire lesdits travaux le tram ne pourra plus circuler à cet endroit, il faudra mettre en place un autre modèle de circulation avec des navettes. J'espère sincèrement avoir ces éléments pour pouvoir démarrer ce chantier, et je compte le démarrer.

Au sein du département nous avons effectué tout un travail de rencontre avec les commerçants et la plupart des négociations ont abouti; il reste deux entités qui, ma foi, risquent de faire recours. Si ces recours devaient effectivement être déposés, il n'y a plus qu'à espérer qu'ils soient levés avec d'ultimes négociations ou que la justice ait la possibilité de se prononcer rapidement.

Mme Maryelle Budry (EàG). Ma question s'adresse à Mmes les conseillères administratives Barbey-Chappuis et Perler. L'été arrive, bientôt les foules vont déferler à la pointe de la Jonction pour bronzer et se baigner. Je voulais vous demander quels sont les projets de la Ville pour la gestion des espaces abrités cet été. Est-ce qu'il y aura des installations sportives comme les années précédentes, des animations? Merci de répondre à ces questions que se posent beaucoup d'habitants de la Jonction.

Mme Marie Barbey-Chappuis, conseillère administrative. Merci, Madame la conseillère municipale, pour votre question. Il n'y aura pas le retour des équipements sportifs à l'Asphalte, comme l'année dernière. Cela étant, un projet est en cours d'installation, c'est celui de Spices SA qui avait gagné l'appel à projet de

la Ville. Dans ce cadre-là il y aura aussi des activités sportives, notamment deux terrains de paddle par exemple, et non pas un seul comme l'année dernière. Les terrains de basket devraient rester également. Il y aura aussi d'autres activités, notamment pour les familles.

Le projet est en cours d'installation, cela devrait être fait d'ici à une dizaine ou une quinzaine de jours, j'imagine. Les halles II et III seront donc ouvertes à la disposition des habitants. S'agissant de la halle I, elle est gérée par le DACM, et notamment par les associations d'habitants, sauf erreur. Je ne peux pas me prononcer sur ce plan, mais dans les halles II et III un projet sera ouvert toute la journée jusqu'à 21 h. D'entente, notamment pour respecter la quiétude des riverains à la fois du côté du sentier des Saules et de Saint-Jean, il avait été convenu que le site devait fermer à 21 h.

M. Gazi Sahin (EàG). Ma question s'adresse à Mme Kitsos et concerne les hébergements d'urgence. Nous avons vécu des semaines de froid, une sorte d'hiver prolongé. Nous savons tous que la Ville a fait beaucoup d'efforts ces deux dernières années pour répondre à l'attente en termes d'hébergement d'urgence; elle y a apporté plus de ressources financières mais a aussi su rassembler les différents acteurs autour des propositions pour offrir une solution pérenne à cette problématique. Etant donné que tout se passait plus ou moins bien, nous n'avons pas trouvé nécessaire d'en discuter et de faire un bilan de l'hiver passé. Cela étant, avec ce mois d'avril au goût d'hiver et compte tenu des besoins qui continuent d'augmenter dans ce domaine, une question orale s'imposait. Madame la magistrate, ces dernières semaines, avons-nous pu continuer à assurer les places nécessaires vu le froid récent? Surtout, pourriez-vous nous dire quelques mots sur l'hébergement d'urgence déployé l'année passée?

Mme Christina Kitsos, conseillère administrative. Notre dispositif est ouvert à l'année avec plus de 500 places. On a aussi doublé le nombre de places pour l'accueil des familles, parce qu'on a vu une augmentation du nombre de familles dans le besoin ces dernières années, ce qui nous inquiète énormément. Je pense que cette politique intercommunale est maintenant stabilisée, en tout cas elle n'est pas questionnée par les communes. On a pu pérenniser les dispositifs, c'est vraiment une avancée décisive. Il faut relever qu'il nous manque des statistiques; on n'a pas de statistiques fédérales, cantonales ou communales. La Ville de Genève avait mandaté l'Université de Genève avec l'équipe du professeur Bonvin pour effectuer une étude qui donnait une photographie dans un moment précis et montrait que plus de 720 personnes avaient besoin d'une place dans un hébergement d'urgence. Il faudrait renouveler cette étude chaque année parce que la conjoncture impacte beaucoup les situations personnelles, que ce

soit les flux migratoires, la météo ou d'autres conditions particulières comme on l'avait vu pendant la pandémie, mais si on considère cette étude et ces 720 personnes à la rue, nos plus de 500 places ne suffisent pas et laissent des personnes sans solution.

Cependant, quand on a actionné le plan grand froid, ce qu'on a fait à plusieurs reprises durant la période hivernale en ouvrant 80 places supplémentaires, on a constaté que ces places n'étaient pas occupées. On avait environ 50 places occupées en plus des 500 places à l'année. Ça nous a interrogés et on est arrivés à la conclusion que des personnes ne voulaient pas intégrer nos dispositifs. Maintenant il faut avoir une sorte d'observatoire de la précarité, comme le fait Paris avec sa Nuit de la solidarité, où une à deux fois par année des bénévoles vont compter le nombre de personnes qui n'ont pas de place d'hébergement d'urgence. L'Université de Genève et le professeur Bonvin nous ont soumis cette idée d'ailleurs, et la Ville de Genève y est favorable. Il faut voir comment le mettre en place pour obtenir ces chiffres chaque année. Ça, c'est pour les éléments quantitatifs. Pour ce qui est du qualitatif, il est important qu'on puisse mener une étude sur les parcours et les trajectoires de ces personnes pour comprendre comment elles sont arrivées dans la rue, connaître l'impact social de notre dispositif et savoir comment viser une réinsertion sociale; obtenir les réponses à ces questions nous permettra d'affiner notre dispositif, aussi du point de vue de l'accompagnement social.

Pour répondre plus précisément à la question de ce mois d'avril, actionner un plan grand froid est soumis à des critères auxquels on ne répondait pas, clairement. Il n'y avait pas de gel pendant la nuit et la température moyenne était de 10 degrés durant la journée. Ce sont des critères très factuels, car la santé est de toute façon impactée quand on est à la rue et il faut trouver des solutions s'il y a des enfants; je ne veux pas banaliser cette question liée à un bulletin de Météo-suisse. Il faut travailler, voir comment actionner ce type de dispositif et surtout comment accompagner les personnes. Ce d'autant plus qu'on voit que beaucoup de personnes ont des droits, notamment en France voisine. Le but est de trouver une solution durable avec un projet pérenne qui permette aux gens de s'ancrer dans le présent et de se projeter vers le futur, ce d'autant plus lorsqu'il y a des enfants. A ce niveau-là, on doit vraiment faire tout un travail main dans la main avec l'ensemble des communes.

Mme Delphine Wuest (Ve). Ma question s'adresse à Mme la conseillère administrative Perler, mais pourrait être ouverte à d'autres membres du Conseil administratif. Elle concerne le Judo-Club des Eaux-Vives, qui cherche toujours son nouveau local pérenne dans le quartier. On a eu de nombreux débats à ce sujet, qui ont surtout tourné autour de la salle communale des Eaux-Vives après

rénovation. A-t-on cependant réfléchi à d'autres espaces ou arcades appartenant à la Ville qui pourraient accueillir le Judo-Club à plus ou moins long terme, moyennant éventuellement quelques adaptations ou rocades de locaux? Je vais déposer ce soir une interpellation écrite avec une proposition concrète, mais je voulais déjà avoir votre avis.

Mme Frédérique Perler, conseillère administrative. Oui, je me réjouis de voir votre interpellation écrite; toutes les propositions sont évidemment les bienvenues. Quoi qu'il en soit, s'agissant du Judo-Club, qui a été traité par votre Conseil à travers le projet de délibération PRD-301, la Direction du patrimoine bâti au sein du département que je préside a évalué la possibilité de faire cohabiter les besoins du département de ma collègue Mme Kitsos pour le parascolaire et le Judo-Club. Il s'est avéré que cela n'a pas été possible.

Nous avons cherché des solutions avec ma collègue Mme Marie Barbey-Chappuis et nous en sommes restées à la nécessité d'étudier la faisabilité d'intégrer ce Judo-Club dans le périmètre du stade de Frontenex qui fera l'objet d'un mandat qui n'est pas encore attribué; c'est une décision assez récente. Le programme tiendra compte des besoins en matière de dojo sur la base des demandes formulées par le Service des sports, puisque ce sera une rénovation de tout le complexe sportif. Ce travail sera engagé le plus vite possible.

Cela étant, il y a eu de nombreuses discussions et le Conseil administratif traitera prochainement une note qui permettra de vous donner un certain nombre d'informations; elle présentera les résultats de cette étude et les options qui seront possibles pour le Judo-Club.

Mme Marie Barbey-Chappuis, conseillère administrative. J'aimerais juste compléter. S'agissant de Frontenex, c'est une piste à moyen, voire long terme. Par contre, le Conseil administratif doit encore se positionner pour les options à plus court terme et voir dans quelle mesure les différentes options qui sont engagées, notamment pour la salle communale des Eaux-Vives, peuvent être mutualisées ou non. Tout cela doit encore faire l'objet d'arbitrages de la part du Conseil administratif. Frontenex, c'est une option à moyen, voire long terme, je le répète.

La présidente. Merci, Madame la conseillère administrative. A tout le monde, conseillers municipaux et administratifs, nous avons encore beaucoup de questions, donc merci de limiter les questions à une minute et les réponses à deux minutes. On va essayer, merci. Monsieur Jean Zahno, vous avez la parole.

M. Jean Zahno (UDC). Merci, Madame la présidente. Ma question s'adresse à M. Sami Kanaan. La Cité universitaire de Genève est un grand bâtiment pour le logement des étudiants de l'Université. Les autres étudiants ne bénéficient pas de ces logements. Dans le complexe se trouve la Cité Bleue, une salle réservée aux événements culturels. De nombreux travaux de rénovation se sont succédé. Tout récemment les médias nous ont appris qu'un chef d'orchestre a été nommé pour faire des concerts. Rien d'étonnant, rien d'anormal, c'est peut-être une aubaine. Cette semaine le Conseil administratif a annoncé aux conseillers municipaux une subvention de 200 000 francs pour cette salle, je pense pour le chef d'orchestre et ses musiciens. Or, de nombreux travaux sont encore en cours, les rues sont même bloquées, le panneau de l'espace de quartier…

La présidente. Il va falloir poser votre question, Monsieur le conseiller municipal, s'il vous plaît…

M. Jean Zahno. … Ville de Genève n'est même pas visible, il est caché par les poubelles. Soucieux de la sécurité des passants, des habitants et des visiteurs mélomanes, n'est-il pas prématuré de faire cette subvention? Ne risque-t-on pas d'envoyer dans les barrières Martha Argerich, éventuellement Lang Lang? Qu'en est-il exactement?

M. Sami Kanaan, conseiller administratif. Je vous remercie pour votre question, Monsieur le conseiller municipal. De manière générale, comme vous le savez, la Cité universitaire ne dépend pas du tout de la Ville de Genève, elle est autonome, elle gère ses chantiers et ses travaux. Dans ce lieu il y a effectivement la Cité Bleue, qui a eu plusieurs destins successifs avec du théâtre, de la danse et d'autres types de spectacles. C'est une très belle salle, pas très grande, qui a été reprise par un chef déjà très bien installé à Genève, Leonardo García Alarcón, qui dirige par ailleurs l'excellente Cappella Mediterranea, qui a aussi joué au Grand Théâtre. Il est venu vers nous et vers d'autres soutiens comme le Canton et des fondations privées pour un très beau projet de salle de concert polyvalente. Son projet est intéressant car il compte faire jouer toutes les formes de musique, pas seulement du classique. Le projet est convaincant et nous sommes entrés en matière sur une subvention; ça s'appelle les Saisons bleues.

Le chantier ne dépend pas de nous, il y a eu quelques retards, mais je sais qu'ils ont inauguré le lieu il y a quelques semaines de cela et qu'ils commenceront à jouer bientôt. De toute façon, comme vous le savez, la subvention ne sera pas utilisée si elle n'est pas utilisable, on garde un œil dessus. C'est un choix politique de signaler que le projet a du sens et qu'à ce titre-là nous collaborons à son

financement. Ce n'est pas du tout pour le chef d'orchestre, c'est pour l'ensemble du projet culturel. Nous suivons ça de près. Les chantiers ont parfois des aléas; je ne sais pas exactement qui le coordonne, ce n'est pas la Ville de Genève, mais vous avez raison d'attirer l'attention afin de ne pas mettre en danger qui que ce soit. J'imagine que c'est le cas.

Mme Laurence Corpataux (Ve). Ma question s'adresse au magistrat concerné, je ne sais pas laquelle ou lequel exactement. Les imprimeurs genevois sont inquiets car Neo Advertising, qui a la concession pour l'affichage de la Ville de Genève jusqu'en 2025, a fusionné fin 2023 avec la société Clear Channel Suisse du groupe Goldbach, rattaché au géant TX group, plus connu sous le nom Tamedia. Durant la campagne «Zéro pub» le fondateur de Neo Advertising avait menacé de conséquences économiques fatales et de pertes d'emplois si l'interdiction de la publicité commerciale devait être acceptée par les Genevois et les Genevoises.

Cependant, sur le site de la nouvelle société Goldbach Neo, l'entreprise recommande à ses clients de travailler avec huit imprimeries, toutes situées en Suisse alémanique. Avant la remise au concours prochaine de la concession, nous désirons obtenir une réponse à une question en trois parties. La fusion de Neo Advertising au sein du groupe Goldbach a-t-elle entraîné la perte d'emplois à Genève? Goldbach Neo, la nouvelle entité, se charge-t-elle de la vente des espaces publicitaires, de la pose des affiches et également de l'impression d'affiches? Si oui, la Ville s'assure-t-elle que les affiches collées à Genève sont bel et bien imprimées à Genève?

La présidente. Merci, Madame la conseillère municipale. J'aime bien vos questions en escalier, mais en principe c'est une question orale avec une réponse. Le Conseil administratif vous répondra demain. Madame Yasmine Menétrey, vous avez la parole.

Mme Yasmine Menétrey (MCG). Merci, Madame la présidente de séance. Ma question au Conseil administratif concerne une maison de maître sise sur le territoire de la Ville de Genève, dotée d'une parcelle de 34 000 m^2 en zone de développement et actuellement mise en vente par un propriétaire privé. Je souhaiterais savoir si le Conseil administratif est au courant de la disponibilité de ce bien sur le marché immobilier et s'il serait éventuellement intéressé d'en faire l'acquisition pour l'intégrer au patrimoine municipal et l'aménager en un lieu public pouvant bénéficier à la population genevoise. Je précise qu'un projet de délibération sera déposé aujourd'hui par le Mouvement citoyens genevois et d'autres partis signataires.

Mme Frédérique Perler, conseillère administrative. Votre question est très mystérieuse. Je vais la prendre autrement parce que je suis incapable de vous répondre dans l'état; vous ne dites pas où se trouve ce bien et n'indiquez pas le prix. D'ordinaire, c'est la loi qui le prévoit, lorsqu'un bien est en vente sur le territoire de la Ville ou dans une autre commune genevoise, le notaire en charge de la transaction doit informer l'Etat de Genève et la commune concernée. Ensuite, l'Etat, ou la Ville de Genève si c'est sur son territoire, peut exercer son droit de préemption.

Comment ça se passe? Les services examinent si le bien vaut la peine et le Conseil administratif décide ensuite s'il préempte ou pas. Nous avons aussi une personne, dite «acheteuse», qui fait de la prospection et recherche des objets qui pourraient convenir aux divers départements. Lorsqu'un objet intéressant est signalé par une veille de la *Feuille d'avis officielle (FAO)*, d'agences immobilières – il a plusieurs moyens d'être au courant de la vente d'un bien – et que ça peut intéresser la Ville de Genève, l'Unité des opérations foncières contacte le propriétaire et fait part de son intérêt; c'est les ventes de gré à gré.

En l'occurrence, il y a plusieurs objets en tractation qui pourraient correspondre à celui dont vous parlez. Cela étant, je n'ai pas souvenir d'un objet avec autant de terrain, parce que vous avez quand même cité les mètres carrés. Si vous voulez bien en dire plus, la Ville examinera la question, bien évidemment.

La présidente. Merci, Madame la conseillère administrative. Il y a encore beaucoup de questions. Merci de respecter les temps de question et de réponse. Madame Uzma Khamis Vannini, vous avez la parole.

Mme Uzma Khamis Vannini (Ve). Je vous remercie, Madame la présidente. Nous avons reçu la réponse du Conseil administratif à la motion M-1664 intitulée «Ville nourricière, ville fruitière» que nous avions déposée. On y apprend que des arbres fruitiers ont effectivement été plantés et intégrés dans certains endroits. Ma question sera toute simple: quand et où pourra-t-on manger des fruits?

La présidente. Merci, Madame la conseillère municipale. La réponse vous sera donnée ultérieurement par le Conseil administratif. Monsieur Alain de Kalbermatten, vous avez la parole.

M. Alain de Kalbermatten (LC). Merci, Madame la présidente de séance. Ma question est pour le ministre des finances Gomez. Après ce boni encore mirifique – encore, puisque maintenant nous sommes habitués à voir énormément

d'argent tomber dans les caisses de la Ville –, ne serait-il pas temps, à l'instar de Vernier, de demander à l'administration cantonale d'avoir des pronostics un peu plus fiables pour les futures rentrées de la Ville? Je pense qu'il est justice de demander ce type de choses, car de braves petits conseillers municipaux comme moi pédalent durant toute la session budgétaire pour faire du beurre, alors qu'en définitive on se retrouve avec une somme d'argent excédentaire lors des comptes.

Vous comprenez bien qu'il y a un manque d'honnêteté dans le budget. On part du principe qu'il y a un déficit au budget et qu'on va devoir négocier, faire des choses incroyables, parler de politique, alors qu'on est tout le temps à côté de la plaque quoi qu'il arrive, car on a déjà le beurre ainsi que la crémière. Il est vraiment temps que l'administration cantonale vous donne des vrais chiffres, qu'en tant que politiques, que représentants de l'exécutif des citoyens de la Ville de Genève, vous puissiez venir vers le Conseil municipal lors d'une période budgétaire pour parler de vrais chiffres et qu'on fasse de la vraie politique, pas de la politique-fiction.

M. Alfonso Gomez, maire. Contrairement à Vernier on n'est pas sortis dans la presse pour demander cela, mais la demande est récurrente et constante, pas seulement de la part de la Ville de Genève, je vous rassure, mais dans l'ensemble des communes, puisque c'est une problématique générale. Je ne crois pas que ce soit un manque d'honnêteté, je pense que c'est plutôt la façon de calculer les prévisions budgétaires qui est pour le moins déficiente, effectivement. C'est un exercice relativement difficile. Nous allons voir avec le Département cantonal des finances, puisqu'on nous dit qu'une étude serait en place aujourd'hui pour envisager d'autres méthodologies.

Pour le reste, Monsieur le conseiller municipal de Kalbermatten, je ne peux qu'aller dans votre sens. Si c'est difficile pour vous, imaginez pour nous au moment de l'élaboration du budget compte tenu des projets souvent nombreux que nous portons au sein du Conseil administratif, qui est très actif; c'est très compliqué. Vous vous souvenez sans doute que les chiffres reçus il y a quelques années étaient tellement négatifs que nous avions annoncé que les mécanismes salariaux étaient en danger, alors que finalement la situation était mirifique.

C'est aussi la raison pour laquelle, Monsieur le conseiller municipal, tant que la méthodologie ne nous rassure pas et qu'elle n'est pas certaine, nous revoyons à la hausse les prévisions budgétaires qui nous arrivent aujourd'hui du Canton, nous les modifions en quelque sorte en tenant compte de ce qui s'est passé précédemment. Je brûle 15 000 cierges si cela est nécessaire… *(Remarque.)* Oui, c'est pour cela que je vous le dis, pour que nous ayons enfin les vrais chiffres! Nous reviendrons sur le bénéfice en commission des finances, comme je l'ai dit. Il est

de 200 millions de francs, dont 60 millions qui sont des écritures comptables. Il n'empêche que nous avons 140 millions de francs en plus et cela nous pose à chaque fois des problèmes assez importants, évidemment.

Mme Salma Selle (S). Ma question s'adresse à M. le maire Alfonso Gomez. Elle concerne la présence de barrières autour de certains arbres du parc des Bastions, que j'ai pu constater il y a quelques semaines. Je souhaiterais savoir si ces barrières ont été érigées à cause de la météo et des vents violents qu'il y a eu récemment ou pour une autre raison.

M. Alfonso Gomez, maire. Vous vous souvenez, nous avons fait une étude très complète dans le cadre de la protection de nos parcs. J'étais venu en commission pour parler des endroits que nous souhaitions absolument protéger. Lors de chaque manifestation qui se déroulait au parc des Bastions ou au Jardin anglais, il fallait regarder avec les organisateurs et les organisatrices comment protéger les arbres. En dehors de ces manifestations nous avons également décidé d'ériger ces barrières très douces et pas très hautes pour les arbres qui étaient dans une situation moins bonne que les autres. Ça a été fait dans ce cadre-là. Ces barrières sont très bien respectées à ce jour malgré qu'elles ne soient pas très hautes – si on parle des mêmes barrières, c'est-à-dire des petites barrières en bois assez jolies; je ne sais pas si c'est celles-là. Les gens ne s'installent pas sur le sol des surfaces délimitées, qui était particulièrement concassé. Ça fait partie du plan de protection du parc des Bastions et du Jardin anglais.

Mme Danièle Magnin (MCG). Ma question s'adresse à M. Alfonso Gomez. Monsieur Gomez, je suis passée à la rue de Carouge récemment et une commerçante a attiré mon attention sur des espaces en principe consacrés à être verdis devant les numéros 110 et 110 bis, qui n'étaient pas entretenus. Leur état n'était pas du tout soigné – je vous ai envoyé les photos –, ce qui incite les gens à lancer toutes sortes d'objets indésirables. Ça incite au *littering,* tandis que devant les immeubles 104, 106 et 108 c'est tout bien soigné, bien joli. Je n'ai pas réussi à savoir sur le registre foncier en ligne si ces morceaux de trottoir appartiennent à la Ville ou éventuellement au propriétaire de l'immeuble, mais j'aurais aimé savoir si on peut faire en sorte que ce soit un peu moins barbare.

Mme Frédérique Perler, conseillère administrative. Madame la conseillère municipale, j'ai reçu un ou plusieurs courriers par e-mail au sujet des endroits exacts que vous évoquez. Etant donné que nous recevons beaucoup de demandes,

je ne sais plus s'il y a eu une réponse récente ou si elle est encore en attente. Je le vérifie volontiers pour vous donner les indications demain.

M. Théo Keel (S). Ma question s'adresse au maire Alfonso Gomez pour le Conseil administratif in corpore. La conseillère administrative en charge de la sécurité et des espaces publics a fait des demandes répétées au Canton et à son homologue cantonal pour que le nombre de manifestations soit réduit et que les trajets n'empruntent pas des axes centraux. Est-ce que le Conseil administratif partage cette position?

M. Alfonso Gomez, maire. On vous a déjà répondu sur la question, il y a une préoccupation. Le droit de manifester est évidemment assuré, cela étant il y a des demandes de la part de la population pour que ces manifestations n'empruntent pas toutes le même parcours à chaque fois. Je crois qu'il n'a jamais été question de limiter les manifestations mais de changer les parcours. Peut-être que certaines manifestations ne doivent pas être autorisées, je n'en sais rien, c'est possible. D'une manière générale, nous l'avons dit, le Conseil administratif est attaché au droit de manifester. Après, selon le type de manifestations, doivent-elles toutes passer au même endroit ou peut-on trouver des endroits alternatifs? C'est au cas par cas, je ne crois pas qu'il y ait de règle absolue en la matière. A ma connaissance c'est ce qui a été demandé, qu'elles ne passent pas toutes toujours au même endroit, sans parler de limitation du droit de manifester. Peut-être que Mme Barbey-Chappuis peut compléter.

Mme Marie Barbey-Chappuis, conseillère administrative. Peut-être ajouter que je me réjouis d'avoir été entendue par votre conseillère d'Etat, membre de votre parti, puisqu'elle-même a annoncé il y a peu qu'elle allait mener des réflexions avec ses services pour faire en sorte que les manifestations aient un impact moindre sur l'activité économique des commerçants, notamment. Je ne peux que m'en réjouir.

M. James Berclaz-Lewis (EàG). Ma question s'adresse, si je ne m'abuse, à Mme Barbey-Chappuis et/ou à Mme Perler. La motion M-1765 pour de l'ombrage sur les places de la ville de Genève a été acceptée l'an dernier par le Conseil municipal, après avoir été déposée en urgence le 28 mars 2023. A notre connaissance cette motion ne semble pas avoir engendré de projet très concret. Pourtant, rappelons-le, un ombrage adéquat est plus que jamais nécessaire et important avec les périodes estivales caniculaires à venir. Des mesures concrètes sont-elles

prévues pour cet été qui approche à grands pas? Si oui, lesquelles? Nous le rappelons, cette motion a été présentée et votée en urgence. Au nom des habitants et habitantes, je vous remercie pour votre réponse.

Mme Frédérique Perler, conseillère administrative. Monsieur le conseiller municipal, votre question me permet de vous indiquer que le Conseil administratif s'est penché sur la question, non seulement suite à la motion que vous citez, mais notamment via le plan canicule de la Ville, et il a étudié deux axes. La canicule a des effets sur l'espace public, mais aussi à l'intérieur des bâtiments; plusieurs thématiques sont donc concernées, dont les crèches par exemple.

Nous avons une stratégie pour les prochaines années et une stratégie pour cet été. Avec mes collègues Marie Barbey-Chappuis et Alfonso Gomez nous avons travaillé avec nos services respectifs pour que des mesures soient prises dans l'immédiat, dont l'installation de places d'ombrage dont vous parlez, avec des toiles et parfois de la brumisation pour le confort des personnes. A cet égard nous avons identifié un certain nombre de lieux.

Nous sommes en train d'élaborer une proposition du Conseil administratif en urgence afin de pouvoir louer ou acheter ce qui est nécessaire pour une mise en place à la fin du mois de juin et au début du mois de juillet; la proposition sera passablement simplifiée car on n'a pas le temps de faire quelque chose d'extrêmement détaillé. On vous expliquera très volontiers le contenu de cette proposition en commission et on vous demandera très probablement de la voter sur le siège.

Mme Fabienne Beaud (LC). Ma question s'adresse à M. le maire Alfonso Gomez; elle concerne le Théâtre du Léman dans l'hôtel Fairmont. Ce matin nous avons lu dans la presse que les travaux vont débuter, que le Théâtre du Léman sera fermé et que des discussions sont en cours avec la Ville pour essayer de trouver un endroit de remplacement. Qu'en est-il? Je fais aussi suite à une question écrite que notre groupe a déposée à ce sujet.

M. Sami Kanaan, conseiller administratif. Je réponds, car Mme Perler et moi-même avons rencontré le Victory Group qui investit, on l'a vu dans la presse aujourd'hui. Sans entrer dans les détails, il y a plein d'aspects qui nous lient à ce projet. D'une part, le droit de superficie qui est géré par le département de M. Gomez, pour avoir une rente un peu plus conséquente que celle qui avait été octroyée il y a plusieurs décennies. Tout ce qui est lié au projet architectural et urbanistique concerne plutôt le département de Mme Perler. Ma curiosité portait

sur le Théâtre du Léman au nom du Conseil administratif, car comme vous le savez c'est un théâtre entièrement privé qui occupe une place très importante sur l'échiquier culturel genevois. Avec une centaine de soirées de spectacle par année, il est très apprécié. On peut dire qu'il y a 120 000 entrées par année; c'est conséquent.

Avec votre question, vous anticipez une information qu'on comptait donner à la commission des finances. Le groupe a été très honnête et est prêt à venir devant cette même commission pour expliquer l'ensemble du projet, dont la question du théâtre. Il n'est pas possible d'envisager que le théâtre puisse ouvrir avant ou fermer plus tard que le chantier, qui est colossal. Le théâtre sera donc fermé pendant toute la durée du chantier pour des raisons de sécurité et techniques. Ça me paraît assez logique, car le théâtre est vraiment encastré dans le bâtiment. Quasiment tous les producteurs se sont réorganisés; c'est l'écho que j'ai reçu. Il y a un producteur qui n'est pas satisfait – bon, voilà. Le groupe dit honnêtement que sa vocation, notamment vis-à-vis de ses investisseurs, n'est pas d'ouvrir un théâtre provisoire. C'est beaucoup trop complexe et cher. De notre côté on n'a plus l'Opéra des Nations, malheureusement; il est reparti. Toutefois on a vivement recommandé au groupe de réfléchir à des solutions pour faire exister le label «Théâtre du Léman» pendant cette période; on est toujours en discussion avec eux. Dans la mesure où cette question est posée par le groupe du Centre, on va la lui relayer et il risque de vous contacter pour vous rencontrer directement par ailleurs.

(La présidence est reprise par M. Pierre de Boccard, président.)

M. Pierre Scherb (UDC). Ma question s'adresse à Mme Marie Barbey-Chappuis. Madame la conseillère administrative, nous venons de parler des nuisances provoquées par les manifestations en ville de Genève, notamment sur le pont du Mont-Blanc. Or, le 13 avril nous avons eu la désagréable surprise de constater qu'une marche contre la transphobie, quoi que cela puisse signifier, a eu lieu et a traversé le pont du Mont-Blanc, justement. Les manifestants ont commencé à scander des slogans débiles contre mon parti, slogans complaisamment repris par notre feuille de chou locale – je ne vais pas les répéter ici. Un conseiller national de l'Union démocratique du centre a écrit à ce sujet qu'une manifestation qui hurle à travers la ville de Genève des slogans insultant un parti politique quel qu'il soit, en l'occurrence le plus grand de Suisse, insulte notre démocratie. Compte tenu de cette expérience, les autorités doivent impérativement refuser à l'avenir toute nouvelle autorisation de manifester aux mêmes organisateurs. Pour ma part j'ajouterai que des excuses ne seraient pas de trop non plus. Votre parti a abandonné la dénomination démocrate…

Le président. Votre question, Monsieur le conseiller municipal…

M. Pierre Scherb. … mais j'espère que vous êtes quand même un peu démocrates au bord et que vous vous opposez à cette façon de faire. J'aimerais savoir ce que vous avez entrepris à ce sujet et ce que vous pensez entreprendre encore.

Le président. Merci, Monsieur le conseiller municipal. Mme Barbey-Chappuis vous répond. Vous avez déjà répondu à la question une fois, je crois…

Mme Marie Barbey-Chappuis, conseillère administrative. Effectivement. Monsieur le conseiller municipal, je ne sais pas ce qui vous a laissé penser que d'une manière ou d'une autre la Ville de Genève et plus particulièrement moi-même soutenions ce type de propos. Je rappelle – je crois que ça a fait l'objet de multiples articles de journaux dans l'excellente *Tribune de Genève*; je ne vais pas l'appeler ici feuille de chou, comme vous – que la Ville de Genève a une position très claire sur la question des manifestations.

Aujourd'hui c'est le Canton qui délivre les autorisations, la Ville est consultée. S'agissant de mon département, on a eu l'occasion de dire qu'il nous semblait nécessaire de trouver un meilleur arbitrage entre l'impact économique de ces manifestations et la liberté de manifester. Sur cette question, je crois pouvoir dire encore une fois qu'il y a enfin une oreille plus attentive du côté du Canton. S'agissant de l'encadrement des manifestations, on parle ici de maintien de l'ordre, qui relève de la police cantonale, pas de la police municipale. Voilà ce que je peux vous dire sur ces manifestations. Le Canton délivre ces autorisations aujourd'hui; si vous avez des remarques à faire, c'est au Canton qu'il faut s'adresser, pas à la Ville de Genève et encore moins à mon département.

Le président. Merci, Madame la magistrate. Madame Patricia Richard, vous avez la parole. Après il y a M. Rémy Burri et Mme Corinne Bonnet-Mérier, puis nous aurons la pause.

Mme Patricia Richard (PLR). Merci, Monsieur le président, je vais être brève. Ma question s'adresse à Mmes Perler et Barbey-Chappuis. Ça concerne une parution dans la *FAO* indiquant que nous allons supprimer des places de parking au boulevard Helvétique pour végétaliser. Je vous transmets l'énorme inquiétude des gens qui font le marché le mercredi et le samedi pour savoir s'ils ont été pris en compte, parce que c'est un lieu où se parquent leurs clients. Ce marché de Rive

peine déjà beaucoup et de plus en plus à cause d'entraves à la circulation qui sont déjà nombreuses, alors voir cette parution dans la *FAO* est pour eux une inquiétude supplémentaire. Ils se demandent où se gareront les personnes qui viennent chercher de la marchandise et si ce marché pourra encore survivre à une nouvelle suppression de places de parking.

Le président. Merci, Madame la conseillère municipale. Mme Frédérique Perler vous répondra demain pour vous préciser exactement les modifications. Monsieur Rémy Burri, vous avez la parole.

M. Rémy Burri (PLR). Merci, Monsieur le président. Dans ce Conseil municipal nous avons voté il y a quelques mois deux crédits pour la construction et l'aménagement du terrain vague à la rue de Montbrillant, notamment pour un skate-park provisoire. J'ai entendu de la part de plusieurs habitants du quartier qu'en face, à côté du cycle de Montbrillant et du dépôt de la Voirie Ville de Genève, le Canton envisage aussi d'installer un skate-park; ça me paraît assez cocasse. Je me demandais si vous aviez eu des contacts avec le Canton et si vous imaginiez d'offrir à l'avenir deux skate-parks aux habitants du quartier de Montbrillant et des Cropettes.

Le président. Merci, Monsieur le conseiller municipal. Mme Frédérique Perler vous répondra demain. Pour finir, Madame Corinne Bonnet-Mérier, vous avez la parole.

Mme Corinne Bonnet-Mérier (EàG). Merci, Monsieur le président. Ma question s'adresse à Mme Perler et/ou à Mme Barbey-Chappuis. Quand on arrive à vélo depuis la rue du Cendrier, on trouve deux indications pour aller à la place de Saint-Gervais et à la place Bel-Air. Le premier panneau fait passer par la rue des Etuves; le second panneau, qui se trouve à la place du Chevelu, indique qu'on passe par le quai des Bergues, qui est actuellement piéton. Je trouve donc que ce panneau induit en erreur les cyclistes qui pourraient ne pas connaître le quartier, par exemple les touristes, et les amener à être amendés. C'est une situation qu'il me semble nécessaire de corriger.

Mme Frédérique Perler, conseillère administrative. Je vous remercie. Je n'ai plus en tête le panneau en question, mais je vais faire vérifier la situation et la corriger au besoin. Je vous remercie de me l'avoir signalée.

7. Propositions des conseillers municipaux.

Néant.

8. Interpellations.

Néant.

9. Questions écrites.

Néant.

Le président. Nous reprendrons à 20 h 30 avec les renvois directs en commission des propositions du Conseil administratif puis les motions d'ordonnancement. Nous continuerons avec l'article 35ter; nous avons 22 objets sans débat à voter. A tout à l'heure.

Séance levée à 19 h.

SOMMAIRE

1. Exhortation 8150

2. Communications du Conseil administratif 8150

3. Communications du bureau du Conseil municipal 8151

4. Election d'un représentant des Verts pour faire partie du conseil de la Fondation du Grand Théâtre de Genève, en remplacement de M. Marc Dalphin, démissionnaire (statuts de la fondation du 21 avril 1964, art. 8) (RCM, art. 130, lettre B) 8162

5. Pétitions. 8163

6. Questions orales 8164

7. Propositions des conseillers municipaux 8186

8. Interpellations 8186

9. Questions écrites 8186

Le mémorialiste:
Gérard-Philippe Riedi